

**COMMUNE DE LUGARDE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de membres  
en exercice : 7**

**Séance du vendredi 08 mars 2024**

**Présents : 7**

**Votants : 7**

**Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

L'an deux mille vingt-quatre et le huit mars l'assemblée régulièrement convoquée le vendredi 01 mars 2024, s'est réunie sous la présidence de Joëlle BORNE, 1ère adjointe et Maire par intérim.

**Sont présents :** Joëlle BORNE, Laurent CONQUET, Daniel PEPIN, Cécile UNIQUE, Marie-Claire RABOISSON, Géraldine PICHOT, Alicia BIEHLER

**Représentée :**

**Excusés :**

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** Cecile UNIQUE

**Objet de la  
délibération :**  
**Prêt court terme  
d'avance de  
subventions  
DE\_2024\_006**

Pour l'opération "travaux d'assainissement" les subventions suivantes sont actuellement en attente d'encaissement ce qui doit conduire à la mise en place d'un plan de trésorerie :

- subvention Adour Garonne de 129 190.00 €
- subvention du département de 16 210.00 €

Le Conseil Municipal pour faire face au différé d'encaissement de ces subventions décide à l'unanimité, de contracter auprès de la Caisse de Crédit Agricole un court terme permettant de constituer une avance de trésorerie de 145 000 € (cent quarante cinq mille euros) émis aux conditions suivantes :

- Taux fixe 3,80 %
- Durée 1 an
- Prélèvement in fine du Capital et intérêts
- Frais de dossier de 145.00 €

Conformément à la circulaire du ministère de l'intérieur du 22 février 1989, ce Court Terme destiné à un besoin ponctuel et certain de disponibilités s'inscrit dans le cadre d'un plan de trésorerie et sera suivi de façon non budgétaire et enregistré au compte (519) du compte de Gestion.

Madame le Maire par interim est chargée de signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire par intérim  
Joëlle BORNE